

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-6-1

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (C414 - C214)

□

□

APPROBATION DES OPÉRATIONS 2009 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT - SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2008-5-6-8 du 11/12/08 relative au budget primitif 2009 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.) (C014),
- VU la délibération du Conseil Général du 26/06/2009 relative à la Décision Modificative N°1 – Eau, Environnement Naturel, Cadre de Vie et Agriculture,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2005/6^{ème}/62-05 du 27/05/05 approuvant le modèle de convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/2/1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve pour 2009 en aménagement des rivières le programme exposé en Annexe 1, pour un montant de 143 100 € TTC, accepte la maîtrise d'ouvrage de son exécution et affecte les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C414, nature 45411 ;

- ❖ m'autorise à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005, pour le programme de travaux figurant au rapport ;
- ❖ m'autorise à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés en Annexe 1 ;
- ❖ approuve et programme les 4 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 398 000,00 € et affecte les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61 et au 204/2042/61 selon le bénéficiaire.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions